

# JOURNAL DEBATS

## POLITIKES ET LITTÉRAIRES

REDACTION ET ADMINISTRATION

Provisionnement

9, Rue du Port, CLERMONT-FERRAND

Adresse télégraphique DÉBATS-AYCIV-CLERMONT-FERRAND

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Colonies	3 mois	6 mois	1 an
Étranger (y compris l'Inde)	42 fr.	80 fr.	150 fr.
Étranger (autres pays)	75 fr.	140 fr.	260 fr.
Étranger (autres pays)	100 fr.	185 fr.	340 fr.

CHÈQUES POSTAUX : C<sup>o</sup> 382-PARIS

Clermont, le 11 juillet 1940.

### EN ATTENDANT la nouvelle Constitution

L'Assemblée nationale a pris les décisions qu'on attendait d'elle. Elle a remis au maréchal Pétain les pouvoirs qu'elle possédait encore. C'est donc le maréchal Pétain qui désormais porte toutes les charges et toutes les responsabilités. Il rassemble toutes nos raisons d'espérer. Il est notre garant.

Les débats de l'Assemblée ne passeront pas dans l'histoire. Les députés et généralement tous les parlementaires étaient impatients d'acquiescer un pouvoir qui avait cessé d'être légitime. Quelques-uns d'entre eux ayant obtenu du gouvernement, une survie pour les deux Chambres, ils n'en étaient que plus pressés d'approuver ce qui leur était demandé, et certains, renonçant à toutes formes, mettaient dans le renouveau une fougue qui a paru excessive à M. Laval lui-même. Le vote de l'Assemblée a été unanime. Il n'y a pas de raison de croire au désaccord des opinions.

Le pays en tout cas est d'accord. Il est unanime pour rejeter le passé, il est unanime pour demander de grands changements, il est unanime pour faire confiance au maréchal Pétain qui est chargé d'ouvrir la voie nouvelle. La prochaine constitution est encore inconnue, et il est tout à fait inutile de chercher à prévoir ce qu'elle sera dans ses textes. Le programme qui a été révisé affirme de bons principes. Certaines de ses parties sont excellentes. Le maréchal Pétain a certainement une vue claire et juste des besoins profonds de la France actuelle. L'acte sans précédent de confiance dont M. Boivin-Champeaux a parlé hier avec un peu d'éclat dans son rapport, est limité par le caractère exceptionnel de la personne à laquelle la confiance est faite.

Ce qu'il importe maintenant, c'est de mettre en garde l'opinion contre une illusion qu'elle pourrait avoir. Bientôt, nous aurons une Constitution nouvelle, et il y a tout lieu de penser qu'elle sera bonne. Mais le fait d'avoir une Constitution même excellente ne suffira pas à changer les habitudes nationales, à créer un ordre meilleur et moins encombré. Les peines, les tragiques infortunes dont nous souffrons. On peut dire que la constitution ne sera pas renouvelée parce que les textes seront nouveaux. Mais elle ne commencera à exister que lorsque des actes politiques nombreux et durables lui auront donné une réalité dont on sentira les effets. M. Bergery a exprimé une pensée vraie en écrivant dans la déclaration qu'il a signée : « Rien ne serait plus dangereux que d'improviser des textes définitifs. Une constitution écrite n'est que le commencement d'un changement profond dans les mœurs, les réalités effectives, les volontés, le changement profond, vous ne pourriez le provoquer qu'en gouvernant ». La Constitution que nous attendons n'aura non des textes, mais des actes. C'est par un long travail que le gouvernement de France assurera la réforme nationale.

### Le chancelier Hitler et le comte Ciano rencontrent les hommes d'Etat hongrois

Frontière allemande, 10 juillet. — Le « D. N. B. » ANNONCE QUE LE CHANCELIER HITLER A EU, A MUNICH, UN LONG ENTRETIEN AVEC LE COMTE CIANO, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE, ASSISTANT À CET ENTRETIEN.

Budapest, 10 juillet. — Dans les milieux officiels hongrois, on exprime une satisfaction profonde de la réception réservée par le chancelier Hitler aux hommes d'Etat hongrois. On attache une très grande importance à la présence du comte Ciano.

On estime dans les milieux officiels, que les conversations entre les chefs de la politique extérieure de ces trois pays revêtent « un caractère d'importance historique » et s'en est suivi, pour les trois pays, un échange de vues sur les questions économiques, la plus complète identité de vues s'est établie entre les chefs de ces experts économiques qui accompagnent les hommes d'Etat hongrois, pour discuter, en détail, le problème de réorganisation économique de la région dont la Hongrie fait partie.

### L'attitude de la Bulgarie

Sofia, 10 juillet. — Le gouvernement bulgare suit avec la plus grande attention l'évolution des pourparlers qui se déroulent en Allemagne.

La presse exprime l'espoir que le problème de la Dobroudja soit réglé en même temps que celui de la Transylvanie.

On estime dans les milieux officiels, que le différend par des moyens pacifiques et conserver des relations amicales avec la Roumanie.

Les milieux politiques ne cachent pas qu'ils préféreraient une solution amiable à toute autre qui découlerait d'une pression quelconque de la part d'un des belligérants.

La presse bulgare a des raisons de croire que cette attitude de la Bulgarie est conforme à celle que préconisent le chancelier Hitler et M. Mussolini, à Fournier.

### Les Académies de province et l'avenir du pays

Le compte rendu de la séance de l'Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Clermont, tenue le 4 juillet, publié hier dans l'« Avenir du Puy-de-Dôme » nous apporte l'expression de deux idées qui se complètent, et qui doivent toutes les deux jouer leur rôle dans cette reconstruction de la France qui est la préoccupation, l'angoisse de tous les bons Français. Le président M. Fricq dit :

« Les malheurs de la France laissent intact le rôle des Académies de province qui continueront à assurer l'étude et la connaissance du passé local ».

Combien cette pensée nous touche, dans ce journal qui s'est toujours intéressé aux travaux des Académies de province, qui les a suivies de près, et qui a vu de ses yeux les collaborateurs André Hallays, Hubert Morand.

Notre passé ! Ne l'oublions jamais, ne le laissons pas périr. Il est le fruit de nos efforts et de nos succès. Mais les circonstances présentes ont mené par toute la France, ont souvent été frappés, regardant plus tendrement au visage leur patrie blessée et malade, de l'abandon dans lequel sont laissés tant de beaux souvenirs. De magnifiques morceaux d'architecture, des édifices entiers, dans des villes importantes, sont livrés à des dégrèvements affreux. C'est la tâche des corps savants des provinces de conserver le passé.

Mais la reconstruction de la France ne peut se faire que par l'intérêt au présent, le souci de l'avenir. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas devenir une nation-musée, qu'on vient voir pour son passé. Nous devons vivre, agir, évoluer comme ont vécu nos pères. Les artistes ne sont pas seulement des inspirés, mais des travailleurs, sortis très souvent, surtout dans le passé, du monde des artisans ou des cultivateurs. Le docteur Balme, de l'Académie de Clermont-Ferrand, nous parait donc particulièrement bien inspiré quand il dit que l'Académie serait fidèle à sa tâche en collaborant à la reconstruction rurale de la France. C'est, à cet égard, un dix-huitième siècle, où des assemblées avaient fort bien s'intéressé à la prospérité de leur région.

L'Académie de Clermont, en liaison avec divers groupements économiques et agricoles, a dit le docteur Balme, collaborera efficacement à l'équipement rural de l'Auvergne. Elle donnera ainsi un exemple à toutes les Académies de province qui réunissent tant d'hommes de valeur, qui n'ont pas besoin d'être encouragés et soutenus de l'extérieur.

Quant on étudie le passé, on est plus frappé de l'idée de continuité, de la nécessité de réparer les fautes qui nous ont conduits où nous sommes, et de ne pas se confier dans ce qui est mort, de s'attacher aux valeurs éternelles, la terre, le travail, la famille.

Alors, sur la beauté certaine, indéniable, de notre passé s'éveille l'espoir dans un avenir qui dépend surtout de nous.

J. A.

### COMMENT L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉTERMINÉ LE PRINCIPE DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Vichy, 10 juillet. — De notre envoi spécial :

Un service d'ordre encore plus important que la veille bondée les abords du Casino, où, à 14 heures, doit s'ouvrir l'Assemblée nationale.

Derrière les rideaux de gardes mobiles, la foule se presse pour voir passer ceux qui vont décider de la fin d'un régime.

Quant à la salle des séances, elle est comble.

M. Jeanneney, président, ouvre la séance à 14 heures précises. Il donne lecture des articles de la loi constitutionnelle de la résolution d'Union, et déclare l'Assemblée nationale constituée.

Puis, il fait connaître qu'il a reçu d'un certain nombre de membres de l'Assemblée un télégramme de protestations, et qu'il court souvent des dangers et de la France que les circonstances présentes ont mené par toute la France, ont souvent été frappés, regardant plus tendrement au visage leur patrie blessée et malade, de l'abandon dans lequel sont laissés tant de beaux souvenirs. De magnifiques morceaux d'architecture, des édifices entiers, dans des villes importantes, sont livrés à des dégrèvements affreux. C'est la tâche des corps savants des provinces de conserver le passé.

M. Herriot intervient il demande que l'on ne commette pas d'injustices ; ces collègues sont partis sur des instructions du gouvernement. L'importance du problème qui les a embarrasés, le Maréchal, par un communiqué officiellement pour eux, les efforts de M. Herriot pour en faire revenir n'ont pas abouti.

Aussi, a-t-il voulu faire ces déclarations qu'il applaudit l'Assemblée.

M. Laval répond, s'il ne faisait pas partie du gouvernement au moment où celui-ci avait envisagé le départ pour Perpignan, il a conservé le souvenir du mot du maréchal Pétain : « Moi qui suis arrivé, je resterai au milieu de vous ». D'autre part, quand les parlementaires en question ont demandé à revenir, il a fait s'adresser à la Commission d'Armistice de Wiesbaden ; celle-ci a pas répondu.

En terminant, M. Laval demande à l'Assemblée d'éviter tout ce qui pourrait passionner les débats. Il a dit : « Moi qui suis arrivé, je resterai au milieu de vous ». D'autre part, quand les parlementaires en question ont demandé à revenir, il a fait s'adresser à la Commission d'Armistice de Wiesbaden ; celle-ci a pas répondu.

En terminant, M. Laval demande à l'Assemblée d'éviter tout ce qui pourrait passionner les débats. Il a dit : « Moi qui suis arrivé, je resterai au milieu de vous ». D'autre part, quand les parlementaires en question ont demandé à revenir, il a fait s'adresser à la Commission d'Armistice de Wiesbaden ; celle-ci a pas répondu.

M. Laval applaudit et la proposition est adoptée.

Mais un nouvel incident va éclater au sujet de la constitution de la majorité du projet de 1875 en son article 8 indique que cette majorité est composée d'après le nombre légal des sièges des 2 Chambres (Mouvements divers).

M. Mireaux, très applaudi, fait observer que nous sommes actuellement dans des circonstances exceptionnelles.

Des élus sont déçus, d'autres sont absents de France, d'autres retenus en territoire occupé. Doit-on les faire entrer en ligne de compte ? L'Assemblée devrait avoir égard à ces éléments de fait.

On applaudit ces paroles de raison.

M. Pierre Laval appuie l'interprétation de M. Mireaux. D'autre part, fait-il observer, le gouvernement a fait tout le nécessaire pour prévenir à temps les parlementaires qui s'absentent. Il a présenté à la demande aux autorités allemandes de faciliter leur voyage.

Au reste, le quorum est atteint, et M. Mireaux Laval demande que l'Assemblée nationale soit constituée par les membres présents. Finalement, l'incident prend fin par l'adoption d'une motion Boivin-Champeaux qui émet un serment à la tribune et qui établit que la majorité absolue sera calculée d'après le nombre des votants.

LA LOI CONSTITUTIONNELLE

C'est alors que M. Pierre Laval dépose le projet de loi constitutionnelle dont nous avons donné la rédaction définitive hier.

Après un débat d'ensemble, la Commission sénatoriale de législation et à la Commission du Suffrage universel à la Chambre, survenues en commission spéciale.

Les propositions de M. Laval, appuyé par le vice-président du Conseil, fait admettre

les sénateurs anciens combattants seront entendus par la Commission, et la séance est suspendue.

LE PROJET ADOPTÉ EN COMMISSION

Pendant la suspension, la Commission se saisissait du projet qu'elle adoptait finalement par 501 voix contre 4 (les opposants étant trois sénateurs, M. Lenoir, Renoult, Dormoy et Jacobboni, et un député, Trémintin).

LE VOTE

A la reprise de la séance, M. Boivin-Champeaux donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission. Nous nous contenterons de résumer les conclusions de l'Assemblée :

« Les mo's patrie, travail, famille, sont les termes principaux de la future constitution. Il faut repenser les traditions de la France, c'est une France libre, monsieur le Maréchal, que vous avez conduite, il y a vingt ans, à la victoire. »

« Il faut une France forte. Si elle a su combattre elle doit à la défiance des armées. »

« En 1918, le maréchal Pétain s'est penché sur l'armée, aujourd'hui, c'est la France ; tout effort sur laquelle le Maréchal doit se pencher. »

La discussion générale va s'ouvrir.

« Un seul mot : Au nom du maréchal Pétain ; je vous remercie pour la France. (Vifs applaudissements.) »

La séance est levée à 19 h. 5.

### LES FAITS DE GUERRE

#### Combat naval anglo-italien en Méditerranée

Communiqué de l'Amirauté britannique

Londres, 10 juillet. — Un communiqué de l'amirauté britannique, publié au cours de la nuit, annonce que des opérations ont été effectuées dans la Méditerranée centrale, à l'est de Malte.

Le commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée annonce que le contact avec l'ennemi a eu lieu dans l'après-midi.

La flotte ennemie, dit le communiqué, se composait de quatre cuirassés, d'un certain nombre de croiseurs armés de canon de 6 et 8 pouces, et de sous-marins.

Après le contact établi, les navires ennemis se sont dissimulés dans les îles de la côte sud-est de la Méditerranée centrale. Elles n'ont pu être vues que dans les heures de nuit, mais elles ont abattu quatre avions italiens et en ont endommagé un. Les sous-marins ne sont pas retournés à leur base.

Le communiqué conclut : « En même temps, nos unités de la base de Gibraltar ont effectué des opérations dans la Méditerranée centrale. Elles n'ont pu être vues que dans les heures de nuit, mais elles ont abattu quatre avions italiens et en ont endommagé un. Les sous-marins ne sont pas retournés à leur base. »

Communiqué italien

Rome, 10 juillet. — Communiqué du haut commandement des forces armées italiennes en Méditerranée.

Les reconnaissances aériennes ont montré le 8 juillet, que des forces navales britanniques en trois groupes, comprenant notamment plusieurs bâtiments de ligne et porte-avions se dirigeaient vers l'ouest entre l'île de Crète et la côte de l'Afrique septentrionale. Quelques temps après, un sous-marin italien a été aperçu et un contre-torpilleur avait été torpillé et coulé.

Le commandement italien a immédiatement quitté ses bases et base, toute la journée, des attaques efficaces ont été effectuées sur les unités ennemies.

Quelques bateaux ont été atteints. Ils ont été sérieusement endommagés et certains ont été coulés.

Un navire anglais a été croisé, on a vu des avions ennemis.

Tous les avions italiens sont rentrés à leur base, à l'exception d'un qui a été torpillé et a été coulé.

L'escadre anglaise, bien que développée, n'a pu entrer en contact avec l'ennemi dans la mer Ionienne, malgré le mauvais temps qui rendait impossible la reconnaissance aérienne. Les forces de l'escadre italienne ont gagné la mer pour une autre fois.

Dans l'après-midi du 9 juillet, notre escadre a eu le contact avec l'ennemi dans la mer Ionienne, malgré le mauvais temps qui rendait impossible la reconnaissance aérienne. Les forces de l'escadre italienne ont gagné la mer pour une autre fois.

DEUX GRANDS PAQUEBOTS FRANÇAIS RETENUS PAR LES ANGLAIS

Singapour, 10 juillet. — Le paquebot français « Il-de-France », de 42.500 tonnes, a été capturé par les Anglais, fait saisi à la Nouvelle-Écosse, a été séquestré par les autorités britanniques.

New-York, 10 juillet. — On annonce que le paquebot français « Anjou », de 30.000 tonnes, a été capturé par les autorités britanniques au large de la Nouvelle-Écosse, dans le bassin de Bedford.

Jedi soir, les marins du « Pasteur », un grand paquebot français, ont découvert de soldats anglais les « Fermes ». Il y a eu des rixes, mais pas de blessés. Le « Pasteur » fut amené à quai à Halifax.

Après, et déjà M. Margaine s'apprête à prendre la parole quand, sur presque tous les bancs, des voix nombreuses s'écrient : « C'est la clôture. Elle est finalement décidée. »

Cependant, M. Fernand Bouisson voudrait voir figurer à l'Officiel le nom des membres présents qui s'abstiennent de voter. Mais M. Jules Jeanneney observe qu'on ne possède pas la liste rigoureuse des présents. Dans ces conditions, on ne pourra publier que la liste des abstentionnistes, qui se feront connaître.

Après quoi, on passe au vote sur le scrutin public, étant entendu que ce scrutin donnera lieu à un vote sur la séance est de nouvelle LA LOI CONSTITUTIONNELLE EST VOTÉE

A la reprise à 19 heures, M. Jeanneney proclame le résultat du vote. Le projet est adopté par 569 voix contre 80 sur 649 votants. Des applaudissements éclatent sur tous les bancs. On crie : « Vive la République ! Vive la France ! ». Pierre Laval, au banc des ministres, se lève vers l'hémicycle et prononce ces paroles :

« Un seul mot : Au nom du maréchal Pétain ; je vous remercie pour la France. (Vifs applaudissements.) »

La séance est levée à 19 h. 5.

Grandes batailles aériennes au-dessus de la Manche

Londres, 10 juillet. — On croit que cinq avions au moins ont été abattus au cours de la grande bataille qui s'est déroulée au-dessus de la Manche. Les avions ennemis ont été abattus par des avions de combat et par des avions de chasse.

Huit avions allemands abattus en Grande-Bretagne

Londres, 10 juillet. — D'un communiqué du ministère de l'Air, il résulte qu'un total de huit appareils ennemis ont été abattus en Grande-Bretagne au cours de raids effectués par les Allemands au-dessus de diverses régions de la Grande-Bretagne.

Sept autres appareils ont été sérieusement endommagés.

On signale qu'il y a eu quelques 15.

La guerre navale dans la mer du Nord

Berlin, 10 juillet. — Le haut commandement de l'armée communautaire annonce que trois navires de commerce d'un tonnage total de 190 tonnes, deux d'un tonnage total de 100 tonnes, ont été capturés par les forces allemandes au large de la Nouvelle-Écosse, dans le bassin de Bedford.

DEUX GRANDS PAQUEBOTS FRANÇAIS RETENUS PAR LES ANGLAIS

Singapour, 10 juillet. — Le paquebot français « Il-de-France », de 42.500 tonnes, a été capturé par les Anglais, fait saisi à la Nouvelle-Écosse, a été séquestré par les autorités britanniques.

New-York, 10 juillet. — On annonce que le paquebot français « Anjou », de 30.000 tonnes, a été capturé par les autorités britanniques au large de la Nouvelle-Écosse, dans le bassin de Bedford.

La guerre navale dans la mer du Nord

Berlin, 10 juillet. — Le haut commandement de l'armée communautaire annonce que trois navires de commerce d'un tonnage total de 190 tonnes, deux d'un tonnage total de 100 tonnes, ont été capturés par les forces allemandes au large de la Nouvelle-Écosse, dans le bassin de Bedford.

### Les Conférences diplomatiques italo-allemandes

On sait que le comte Ciano s'est rendu ces jours derniers à Berlin, où il avait fait deux dernières visites officielles en octobre 1939 et où il a eu avec le chancelier Hitler et M. von Ribbentrop de longs entretiens auxquels ont participé M. Meissner, ministre d'Etat du Reich, M. von Mackensen, ambassadeur d'Allemagne à Rome et M. Alfieri, ambassadeur d'Italie à Berlin.

Cette réunion diplomatique a été suivie presque immédiatement par le voyage que font à Munich le comte Teleski et le comte Ciano, le président du conseil italien, qui s'abstiennent de voter. Mais M. Jules Jeanneney observe qu'on ne possède pas la liste rigoureuse des présents. Dans ces conditions, on ne pourra publier que la liste des abstentionnistes, qui se feront connaître.

Après quoi, on passe au vote sur le scrutin public, étant entendu que ce scrutin donnera lieu à un vote sur la séance est de nouvelle LA LOI CONSTITUTIONNELLE EST VOTÉE

A la reprise à 19 heures, M. Jeanneney proclame le résultat du vote. Le projet est adopté par 569 voix contre 80 sur 649 votants. Des applaudissements éclatent sur tous les bancs. On crie : « Vive la République ! Vive la France ! ». Pierre Laval, au banc des ministres, se lève vers l'hémicycle et prononce ces paroles :

« Un seul mot : Au nom du maréchal Pétain ; je vous remercie pour la France. (Vifs applaudissements.) »

La séance est levée à 19 h. 5.

Grandes batailles aériennes au-dessus de la Manche

Londres, 10 juillet. — On croit que cinq avions au moins ont été abattus au cours de la grande bataille qui s'est déroulée au-dessus de la Manche. Les avions ennemis ont été abattus par des avions de combat et par des avions de chasse.

Huit avions allemands abattus en Grande-Bretagne

Londres, 10 juillet. — D'un communiqué du ministère de l'Air, il résulte qu'un total de huit appareils ennemis ont été abattus en Grande-Bretagne au cours de raids effectués par les Allemands au-dessus de diverses régions de la Grande-Bretagne.

Sept autres appareils ont été sérieusement endommagés.

On signale qu'il y a eu quelques 15.

La guerre navale dans la mer du Nord

Berlin, 10 juillet. — Le haut commandement de l'armée communautaire annonce que trois navires de commerce d'un tonnage total de 190 tonnes, deux d'un tonnage total de 100 tonnes, ont été capturés par les forces allemandes au large de la Nouvelle-Écosse, dans le bassin de Bedford.

DEUX GRANDS PAQUEBOTS FRANÇAIS RETENUS PAR LES ANGLAIS

Singapour, 10 juillet. — Le paquebot français « Il-de-France », de 42.500 tonnes, a été capturé par les Anglais, fait saisi à la Nouvelle-Écosse, a été séquestré par les autorités britanniques.

New-York, 10 juillet. — On annonce que le paquebot français « Anjou », de 30.000 tonnes, a été capturé par les autorités britanniques au large de la Nouvelle-Écosse, dans le bassin de Bedford.

### L'opinion publique américaine est de moins en moins pour la participation à la guerre

New-York, 10 juillet. — Une statistique récente estime que les dispositions d'esprit de l'opinion publique américaine font ressortir que depuis l'armistice, une évolution s'est produite dans l'esprit de l'Américain moyen au sujet d'une participation à la guerre.

Le début de juin, au moment de la bataille des Flandres, un certain nombre d'Américains étaient pour une entrée en guerre des Etats-Unis, le 14 juillet, mais ce nombre a diminué de 10 pour cent, leur nombre s'élevait à 19 pour cent, aujourd'hui il n'est plus que de 10 pour cent.

### ARRESTATION DU BOURGMESTRE DE PRAGUE

Berlin, 10 juillet. — Le D.N.B. communique officiellement de Prague : Une enquête a été ouverte contre un groupe lituanien d'extrême droite, qui maintient des rapports avec l'étranger et qui se sont rendus coupables de crimes de guerre. L'Etat lituanien a été déclaré coupable de crimes de guerre.

### EXTRÉMISTES DE DROITE ET EXTRÉMISTES DE GAUCHE SONT ARRÊTES EN ROUMANIE

Bucarest, 10 juillet. — La situation intérieure de la Roumanie n'est pas encore calme. Un certain nombre d'extrémistes ont été arrêtés, au cours des deux derniers jours.

Près de 500 communistes ou communistes ont été incarcérés à Bucarest. D'autre part, plusieurs membres extrémistes de l'ancienne Garde de Fer ont été arrêtés et incarcérés.

On suppose notamment que l'arrestation de ces extrémistes a été effectuée, en application du récent décret interdisant la formation ou la reconstitution de partis politiques en dehors du Parti de la Nation, l'organisation politique unique de la Roumanie.

### LA ROUMANIE QUITTE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Berlin, 10 juillet. — Le correspondant du D.N.B. mande de Bucarest que la Roumanie a quitté la Société des Nations.

### La Roumanie quitte la Société des Nations

Berlin, 10 juillet. — Le correspondant du D.N.B. mande de Bucarest que la Roumanie a quitté la Société des Nations.

### La Roumanie quitte la Société des Nations

Berlin, 10 juillet. — Le correspondant du D.N.B. mande de Bucarest que la Roumanie a quitté la Société des Nations.

### La Roumanie quitte la Société des Nations

Berlin, 10 juillet. — Le correspondant du D.N.B. mande de Bucarest que la Roumanie a quitté la Société des Nations.

### La Roumanie quitte la Société des Nations

Berlin, 10 juillet. — Le correspondant du D.N.B. mande de Bucarest que la Roumanie a quitté la Société des Nations.



LA PRESSE DU JOUR

LA NOUVELLE CONSTITUTION M. Maurice Vallet s'exprime ainsi dans l'Avenir sur la « Charte de l'Etat nouveau » :

L'idée générale de la nouvelle Constitution est de mettre au service de la patrie, une autorité jusqu'à ce jour anéantie par les forces dissolvantes et contradictoires des clans, et une responsabilité que les mœurs politiques rendaient, en fait, inexistantes.

La Loi n'est bonne et durable que si elle sanctionne des vérités politiques et sociales déjà discernées et obéies par les hommes qu'elle pousse à gouverner. La meilleure forme de la nouvelle Constitution vient de ce qu'elle répond, par son esprit et ses intentions, aux nécessités impérieuses de notre salut, et qu'elle dispense, en en recréant les réalités, la nostalgie des vérités redécouvertes à travers les humiliations et les souffrances.

Le pays ne se relèvera s'il a confiance en lui-même et s'il a foi dans ses chefs, écrit le Figaro, qui poursuit :

Que le Français jette les yeux sur la carte d'Europe et qu'il cherche les gouvernements qui lui veulent du bien. Il n'en trouvera pas tant. Et, quand il aura pris conscience de tous les intérêts adverses qui l'assiègent, il comprendra que la seule façon de leur tenir tête c'est de se grouper derrière celui qui, lui ayant donné autrefois la victoire, négocie aujourd'hui pour lui une défaite honorable.

Nous avons besoin d'être unanimes. Et il se trouve ce qui est, ici, une inéluctable nécessité, se rencontre avec le vœu secret du vainqueur. Pour liquider la guerre, il lui faut trouver en face de lui un pays uni et qui a gardé toute sa force morale. On ne peut pas traiter avec un pays divisé où tout est perpétuellement remis en question.

De M. Fernand-Laurent dans le Jour-Echo de Paris :

« Le Parlement va mourir », écrit-il dramatiquement, depuis quelques jours, certains de nos confrères. Nous réservons pour d'autres morts notre pitié.

De M. de La Rocque dans Le Petit Journal : Le commandement s'exprime avec des mots. L'autorité s'exerce par des faits. La discipline engendre des faits.

DERNIÈRE HEURE

Un message du Président Roosevelt

Washington, 11 juillet. — M. Roosevelt, en qualité de chef suprême de l'armée, a adressé au Congrès un message spécial dans lequel il demande 4 milliards 800 millions pour les armements.

Une allocution radiodiffusée du maréchal Pétain

Ce soir jeudi, à 16 heures, le maréchal Pétain, président du Conseil des ministres, prononcera une allocution qui sera radiodiffusée.

Promulgation à l'Assemblée nationale

L'« Journal Officiel » publie aujourd'hui, jeudi 11 juillet, le texte voté par l'Assemblée Nationale, et qui donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature de M. le Maréchal Pétain.

La mission de M. Noël

M. Adrien Marquet, ministre de l'Intérieur, communique :

LE PIPE-LINE DE MOSSOUL DETRUIT

Frontière allemande, 10 juillet. — Suivant une information du D.N.B. les autorités anglaises auraient fait détruire, hier, le pipe-line qui, partant de Mossoul, aboutissait en Syrie.

Le retour de MM. Telexi et Csaky

Budapest, 11 juillet. — C'est à 8 h. 30 ce matin, que sont attendus à la gare de l'Est, venant de Salzbourg par train spécial, le président du Conseil, Comte Telexi, et le ministre des Affaires Étrangères, Comte Csaky.

LA PREMIÈRE BATAILLE ITALO-BRITANNIQUE EN MÉDITERRANÉE

Un récit de la Radio italienne

Rome, 11 juillet. — La radio italienne publie des détails sur le premier combat naval qui s'est déroulé en Méditerranée entre des navires de la flotte italienne et de la flotte britannique.

Pas de parachutistes sur l'Angleterre

Londres, 11 juillet. — Pour mettre fin aux rumeurs circulant parmi certains éléments de la population civile, et même parmi les membres de la défense passive, on dément énergiquement de source autorisée que des parachutistes ennemis aient atterri sur le territoire britannique.

Le général Antonesco a été libéré

Bucarest, 11 juillet. — Le général Antonesco, chef de la Garde de Fer, ancien ministre de la guerre de Roumanie, qui avait été interné, a été libéré, après avoir signé une déclaration de loyalisme à la Constitution.

Accord économique suédo-allemand

Stockholm, 11 juillet. — Les négociations économiques suédo-allemandes menées à Stockholm depuis le 27 juin, ont abouti à un accord comportant un accroissement substantiel de ces échanges commerciaux.

Le général Blanchard reçoit le Grand Croix

Tarbes, 10 juillet. — Capvern-les-Bains, petite station thermale des Basses-Pyrénées, vient d'être le théâtre d'une simple et émouvante cérémonie militaire.

LE GÉNÉRAL ANTONESCO A ÉTÉ LIBÉRÉ

Un communiqué de l'Armée britannique : Londres, 11 juillet. — Un communiqué de l'Armée britannique a décrit l'engagement qui a eu lieu avec

UN RÉCIT de la perte du « Brazza »

On sait que le paquebot Brazza, des Chargeurs Réunis, a été torpillé, le 7 mai, dans son numéro du mardi 9 juillet, le Journal de Genève a publié le récit suivant que lui a fait un Suisse, qui se rendait au Cameroun, où il avait été engagé par la Compagnie Suisse des Mines africaines :

Le mardi 28 mai au matin, j'étais dans ma cabine, située au centre du bateau, à tribord, lorsque je m'éveillai. Mop premier mouvement fut de m'enquérir de l'heure ; ma montre marquait 8 h. 30. Je pensai qu'il était grand temps de me lever. Je descendis à la salle à manger pensant y retrouver plusieurs passagers pour le premier déjeuner. Je fus étonné de n'y trouver seul et de constater que les tables n'étaient pas encore servies. Un garçon étant intervenu, je m'aperçus que pendant la nuit ma montre avait avancé d'une heure et demie, et qu'il n'était guère plus de 7 heures.

Je venais de terminer le mont sur le pont. Il faisait une journée brumeuse et maussade, avec mer houleuse. Nous étions à la hauteur du Cap Finistère, à l'extrême pointe nord-ouest de l'Espagne.

Le lendemain, au salon et repris un livre commencé la veille. Tout à coup un choc terrible souleva le bateau et fit voler en éclats toutes les vitres. Presque aussitôt le paquebot se mit à donner violemment de la bande à tribord.

Un Français, le Comte de Paris, qui avait spécialement étudié les questions sociales, avait courageusement écrit aussi, il y a un cinquantaine d'années, que les Institutions avaient corrompu les hommes ; un de nos amis, Xavier Vallat, glorieux mutilé de 1914, écrivait ces jours-ci que les hommes avaient corrompu les Institutions. L'un et l'autre avaient raison. Il faut réformer les uns et essayer de choisir les autres.

Le principe de la révision est fort juste, la continuité du Pouvoir Exécutif est excellente. Mais il nous faudrait aussi des hommes.

Le principe de la révision est fort juste, la continuité du Pouvoir Exécutif est excellente. Mais il nous faudrait aussi des hommes.

RECHERCHES DE FAMILLES

M. Joseph Aynard, du « Journal des Débats », aux soins de « l'Avenir du Plateau Central », à Clermont-Ferrand ;

Madame Joseph Aynard, Hôtel Muret, à Tarascon ;

Famille Gustave Dechambre, de Nice, est priée de faire connaître d'urgence son adresse à Louis Dechambre, au « Journal des Débats », actuellement réplé à l'Avenir du Plateau Central, 13, rue du Port, à Clermont-Ferrand.

Jean-Paul Worms, ingénieur agronome, et Edouard Gras, expert-comptable de Paris, sont tous deux, Le Centre (Puy-de-Dôme), ils demandent nouvelles : Jean Worms, 3<sup>e</sup> atomitrailleur ; Pierre Worms, maître secrétaire, flotte du Nord ; Poissonnier, de Beauvais, s-1, blessé évacué, 91<sup>e</sup> R. I.; Jacqueline Gras.

LES RESPONSABILITES DE LA GUERRE

Nous avons parlé de la déclaration rédigée par M. Bergery et certains de ses collègues et lue au cours de la séance secrète. De ce document, nous extrayons ce passage qui a trait aux responsabilités de la guerre :

« A la tombée de l'Angleterre — passe soudain de l'injustifié à la légitimité des pays les plus exposés de l'Europe orientale — le gouvernement Daladier s'est résolu à la guerre à la fin août 1939.

« C'est en vain que, devant la trahison soviétique alors accomplie, Pierre Laval au Sénat, et Bergery à la Chambre, ont essayé de monter à la tribune pour expliquer que nous n'avions ni les moyens militaires ni les moyens diplomatiques de notre action — et qu'il y avait encore une chance d'éviter le pire — à accepter la proposition italienne de conférence pour le 3 septembre, sans poser la condition préalable d'un règlement préalable germano-polonais de la question de Danzig. Cette question, en effet, ne pouvait se régler que dans le cadre d'une négociation générale où la Pologne eût trouvé des contre-parties au sacrifice nécessaire du corridor : dire qu'il fallait régler d'abord la question de Danzig eût demandé qu'on fit l'impossible avant de faire le nécessaire.

« Malgré l'appui d'une minorité faible et courageuse, ni Pierre Laval, ni Bergery ne purent parler. Tous les chefs des grands partis, sauf un, et les présidents des commissions d'enquête, refusèrent d'écouter le discours de Danzig.

« Les crédits demandés furent votés à main levée.

« Quelques heures plus tard, à la suite de l'agression allemande contre la Pologne, la France se trouva en guerre à la suite de l'Angleterre sans que la guerre eût été votée par les Chambres. « En violation de l'engagement formel du président du conseil, faite devant la commission des finances — en violation du texte formel de la Constitution.

« Le régime allait à sa perte, entraînant avec lui la nation.

« Telles sont, selon nous et dans leur principe, les plus lourdes responsabilités.

LES RESPONSABILITES DE LA GUERRE

Nous avons parlé de la déclaration rédigée par M. Bergery et certains de ses collègues et lue au cours de la séance secrète. De ce document, nous extrayons ce passage qui a trait aux responsabilités de la guerre :

« A la tombée de l'Angleterre — passe soudain de l'injustifié à la légitimité des pays les plus exposés de l'Europe orientale — le gouvernement Daladier s'est résolu à la guerre à la fin août 1939.

« C'est en vain que, devant la trahison soviétique alors accomplie, Pierre Laval au Sénat, et Bergery à la Chambre, ont essayé de monter à la tribune pour expliquer que nous n'avions ni les moyens militaires ni les moyens diplomatiques de notre action — et qu'il y avait encore une chance d'éviter le pire — à accepter la proposition italienne de conférence pour le 3 septembre, sans poser la condition préalable d'un règlement préalable germano-polonais de la question de Danzig. Cette question, en effet, ne pouvait se régler que dans le cadre d'une négociation générale où la Pologne eût trouvé des contre-parties au sacrifice nécessaire du corridor : dire qu'il fallait régler d'abord la question de Danzig eût demandé qu'on fit l'impossible avant de faire le nécessaire.

« Malgré l'appui d'une minorité faible et courageuse, ni Pierre Laval, ni Bergery ne purent parler. Tous les chefs des grands partis, sauf un, et les présidents des commissions d'enquête, refusèrent d'écouter le discours de Danzig.

« Les crédits demandés furent votés à main levée.

« Quelques heures plus tard, à la suite de l'agression allemande contre la Pologne, la France se trouva en guerre à la suite de l'Angleterre sans que la guerre eût été votée par les Chambres. « En violation de l'engagement formel du président du conseil, faite devant la commission des finances — en violation du texte formel de la Constitution.

« Le régime allait à sa perte, entraînant avec lui la nation.

« Telles sont, selon nous et dans leur principe, les plus lourdes responsabilités.

LE SCRUTIN de l'Assemblée Nationale

Vichy, 10 juillet. — Voici les noms des 50 parlementaires qui ont voté contre le projet de gouvernement pour la refonte de la Constitution. Ce sont :

MM. Astier, Audéguil, Vincent Auriol, Bachelet (Seine), Badie, Bedin, Bender, Blondin, Léon Blum, Bonnevay, Boulet (Hérault), Bruguière, Buisson, Cabannes, Camel, marquis de Chambrun, Chevènement, Léon Chatain, Collette, Collomp (Var), Crutet, Daroux, Delam-Église, Depierre, Marmy Dornoy, Elmiger, Fleuret, Fouchard, Froment, Giacobbi, Justin Godart, Félix Guin, Jean Guès (Vaucluse), Amédée Guy, Jean Hennessy, Hussen, Isoré, Jardon, Jaubert, Ramadier, Labrousse, Le Bail, Lecocq, Legorjaux, Luquet, Malroux, Manant, Margain, Léon Martin (Isère), Mauger, Mandioudou, Moch, Montel, marquis de Moustier, Marius Moutet, Nicod, Noguères, Jean Odin, Paul-Boncour, Perret, Pézières, Philp (Rhône), Marcel Plaisant, Tangy-Prigent, Tardieu, L.-P. Ramaud, Trépo, René Renoult, Roche, Roland, J.-L. Rolland (Finistère), Rous (Pyrénées-Orientales), Roux (Gironde), Senès, Serré, Paul Simon, Thiébaud, Thévenier, Trémintin, Zunino.

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE de l'Air britannique

Londres, 11 juillet. — Un communiqué du ministère de l'air précise que les opérations effectuées mardi soir par la R.A.F. ont constitué des attaques à grand rayon au-dessus du Reich et des territoires occupés. Ces opérations, dit le communiqué, ont causé d'importants dégâts à des objectifs militaires ; les chantiers navals de Wilhelmshaven. (Havas.)

Signature d'un accord commercial

Budapest, 11 juillet. — Un accord commercial hongro-bulgare a été signé à Budapest, et entre immédiatement en vigueur. Il fixe les échéances entre les deux pays pour la durée d'une année. Les contingents ont été considérablement augmentés. (Havas.)

Ratification du traité de commerce russo-finlandais

Moscou, 11 juillet. — Le Soviet suprême de l'U.R.S.S. a ratifié le traité de commerce à Moscou au mois de juin entre l'U.R.S.S. et la Finlande. (Havas.)

La nomination de M. Knox au poste de la Marine américaine

Washington, 11 juillet. — Le Sénat, par 66 voix contre 7, a approuvé la nomination de M. Knox, au poste de ministre de la marine. (Havas.)

Citations à l'Ordre de l'Armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme

Aribud, lieutenant-colonel ; Coudot, adjudant-chef, pilote de chasse ; Brohot, capitaine ; Grevet, commandant ; Jeuret, capitaine ; de Bearn, lieutenant ; Ruwet, lieutenant ; Brunet, sous-lieutenant ; Gady, sous-lieutenant ; Guillemette, sous-lieutenant ; Mayadoux, sous-lieutenant ; Menaï, sous-lieutenant ; Testot-Ferry, sous-lieutenant ; Levêque, adjudant-chef ; Coussard, adjudant ; Gahard, sergent ; Fourdinier, sergent ; Voigard, sergent.

Révocation de fonctionnaires

Vichy, 11 juillet. — Le Ministre de l'Éducation Nationale communique : Un certain nombre de fonctionnaires de l'Éducation Nationale ont quitté la France sans ordre de mission régulier donné par le Ministre. La révocation de ces fonctionnaires a été prononcée, quel que soit leur rang. (Havas.)

LES RESPONSABILITES DE LA GUERRE

Nous avons parlé de la déclaration rédigée par M. Bergery et certains de ses collègues et lue au cours de la séance secrète. De ce document, nous extrayons ce passage qui a trait aux responsabilités de la guerre :

« A la tombée de l'Angleterre — passe soudain de l'injustifié à la légitimité des pays les plus exposés de l'Europe orientale — le gouvernement Daladier s'est résolu à la guerre à la fin août 1939.

« C'est en vain que, devant la trahison soviétique alors accomplie, Pierre Laval au Sénat, et Bergery à la Chambre, ont essayé de monter à la tribune pour expliquer que nous n'avions ni les moyens militaires ni les moyens diplomatiques de notre action — et qu'il y avait encore une chance d'éviter le pire — à accepter la proposition italienne de conférence pour le 3 septembre, sans poser la condition préalable d'un règlement préalable germano-polonais de la question de Danzig. Cette question, en effet, ne pouvait se régler que dans le cadre d'une négociation générale où la Pologne eût trouvé des contre-parties au sacrifice nécessaire du corridor : dire qu'il fallait régler d'abord la question de Danzig eût demandé qu'on fit l'impossible avant de faire le nécessaire.

« Malgré l'appui d'une minorité faible et courageuse, ni Pierre Laval, ni Bergery ne purent parler. Tous les chefs des grands partis, sauf un, et les présidents des commissions d'enquête, refusèrent d'écouter le discours de Danzig.

« Les crédits demandés furent votés à main levée.

« Quelques heures plus tard, à la suite de l'agression allemande contre la Pologne, la France se trouva en guerre à la suite de l'Angleterre sans que la guerre eût été votée par les Chambres. « En violation de l'engagement formel du président du conseil, faite devant la commission des finances — en violation du texte formel de la Constitution.

« Le régime allait à sa perte, entraînant avec lui la nation.

« Telles sont, selon nous et dans leur principe, les plus lourdes responsabilités.

LE SCRUTIN de l'Assemblée Nationale

Vichy, 10 juillet. — Voici les noms des 50 parlementaires qui ont voté contre le projet de gouvernement pour la refonte de la Constitution. Ce sont :

MM. Astier, Audéguil, Vincent Auriol, Bachelet (Seine), Badie, Bedin, Bender, Blondin, Léon Blum, Bonnevay, Boulet (Hérault), Bruguière, Buisson, Cabannes, Camel, marquis de Chambrun, Chevènement, Léon Chatain, Collette, Collomp (Var), Crutet, Daroux, Delam-Église, Depierre, Marmy Dornoy, Elmiger, Fleuret, Fouchard, Froment, Giacobbi, Justin Godart, Félix Guin, Jean Guès (Vaucluse), Amédée Guy, Jean Hennessy, Hussen, Isoré, Jardon, Jaubert, Ramadier, Labrousse, Le Bail, Lecocq, Legorjaux, Luquet, Malroux, Manant, Margain, Léon Martin (Isère), Mauger, Mandioudou, Moch, Montel, marquis de Moustier, Marius Moutet, Nicod, Noguères, Jean Odin, Paul-Boncour, Perret, Pézières, Philp (Rhône), Marcel Plaisant, Tangy-Prigent, Tardieu, L.-P. Ramaud, Trépo, René Renoult, Roche, Roland, J.-L. Rolland (Finistère), Rous (Pyrénées-Orientales), Roux (Gironde), Senès, Serré, Paul Simon, Thiébaud, Thévenier, Trémintin, Zunino.

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE de l'Air britannique

Londres, 11 juillet. — Un communiqué du ministère de l'air précise que les opérations effectuées mardi soir par la R.A.F. ont constitué des attaques à grand rayon au-dessus du Reich et des territoires occupés. Ces opérations, dit le communiqué, ont causé d'importants dégâts à des objectifs militaires ; les chantiers navals de Wilhelmshaven. (Havas.)

Signature d'un accord commercial

Budapest, 11 juillet. — Un accord commercial hongro-bulgare a été signé à Budapest, et entre immédiatement en vigueur. Il fixe les échéances entre les deux pays pour la durée d'une année. Les contingents ont été considérablement augmentés. (Havas.)

Ratification du traité de commerce russo-finlandais

Moscou, 11 juillet. — Le Soviet suprême de l'U.R.S.S. a ratifié le traité de commerce à Moscou au mois de juin entre l'U.R.S.S. et la Finlande. (Havas.)

La nomination de M. Knox au poste de la Marine américaine

Washington, 11 juillet. — Le Sénat, par 66 voix contre 7, a approuvé la nomination de M. Knox, au poste de ministre de la marine. (Havas.)

Citations à l'Ordre de l'Armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme

Aribud, lieutenant-colonel ; Coudot, adjudant-chef, pilote de chasse ; Brohot, capitaine ; Grevet, commandant ; Jeuret, capitaine ; de Bearn, lieutenant ; Ruwet, lieutenant ; Brunet, sous-lieutenant ; Gady, sous-lieutenant ; Guillemette, sous-lieutenant ; Mayadoux, sous-lieutenant ; Menaï, sous-lieutenant ; Testot-Ferry, sous-lieutenant ; Levêque, adjudant-chef ; Coussard, adjudant ; Gahard, sergent ; Fourdinier, sergent ; Voigard, sergent.

Révocation de fonctionnaires

Vichy, 11 juillet. — Le Ministre de l'Éducation Nationale communique : Un certain nombre de fonctionnaires de l'Éducation Nationale ont quitté la France sans ordre de mission régulier donné par le Ministre. La révocation de ces fonctionnaires a été prononcée, quel que soit leur rang. (Havas.)

DANS LE MONDE

DEUIL

Nous apprenons la mort, des suites de ses blessures, le 5 juillet, à Limoges, du lieutenant d'artillerie Maurice Boulouï.

Un prélat qui fut un des collaborateurs les plus directs du cardinal Verdier à l'archevêché de Paris, le chanoine Couturier, aumônier militaire, a été tué à l'ennemi.

Nous apprenons le décès de la comtesse veuve Didier, de Montbrial, née Miranda de Araújo, qui habitait Nice depuis de longues années.

Par son mariage, elle était allée à de vieilles familles nicoises. Elle était la belle-sœur de Mme veuve René de Montbrial, née Florès.

Nous apprenons la mort héroïque au champ d'honneur, du capitaine Besserve, de Dallet.

Brillant élève de l'École Centrale, ingénieur de haute valeur, le capitaine Besserve fut un magnifique soldat, un entraîneur d'hommes admirable.

Le capitaine Besserve avait épousé Mlle Drain, sœur d'Emile Drain, de la Comédie-Française.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Avis concernant les agents S. N. C. F. réplés (toutes régions) et leurs familles

Les Agents S.N.C.F. ainsi que les familles d'Agents S.N.C.F. séparées du chef de famille réplés à Clermont ou dans sa banlieue immédiate de cette ville doivent, même s'ils l'ont déjà fait antérieurement, le 10 juillet, se faire inscrire d'urgence au bureau des logements dans la gare de Clermont-Ferrand (bâtiment des agents des trains dont l'entrée est dans la cour extérieure de la gare, côté buffet).

Ceux qui sont réplés dans d'autres localités, doivent se faire inscrire d'urgence à la gare la plus proche de leur résidence.

NOTA. — Cet avis ne concerne pas les agents et les familles des services régionaux, ni les agents et familles joignant de participer au scrutin. Ce sont : MM. Bureau, Cancargue, Chassaing

Nominations dans l'Etat-Major général de l'Armée

ARMÉE ACTIVE

Sont promus ou nommés :

Au grade de général de division, les généraux de brigade Dumontier, Ract Madoux, Echaré, Bertin Bousso, Martin Gallévier de Niery, Rober de Saint Vincent, Langlois, Roton, Coradon ;

Au grade de général de brigade :

Le général de brigade à titre temporaire Dains et le général de brigade à titre temporaire Saint Paul de Sinnay ;

Le Colonel d'artillerie breveté d'Etat-Major Kergoat ;

Le Colonel de cavalerie de Billancourt, dit Couvrol ;

Le général de brigade à titre temporaire Gouard ;

Le Colonel de génie breveté d'Etat-Major Lindner (H. G. T.) ;

Le général de brigade à titre temporaire Martin ;

Le Colonel d'infanterie breveté d'Etat-Major Azad ;

Les généraux de brigade à titre temporaire Marteau, du Bois de Beauchêne et Besse ;

Les colonels d'infanterie Ris, Delmas et Baires.

Corps de l'Intendance :

Sont promus :

Au grade d'intendant général de deuxième classe, les intendants militaires de première classe Huste et Barbier.

ETAT-MAJOR GENERAL DES TROUPES COLONIALES

Sont promus :

Au grade de général de division, les généraux d'Ébrégay Roucaud et Ducloux ;

Au grade de général de brigade, les colonels d'infanterie coloniale, Cornée, Bonavita et Dagnan.

INTENDANCE DES TROUPES COLONIALES

Au grade d'intendant général de première classe, les intendants généraux de deuxième classe, Fichet et Poirol.

Au grade d'intendant général de deuxième classe, les intendants militaires de première classe Moniel et Valentin.

Les promotions dans les autres grades paraîtront courant juillet.

Sont promus au grade de médecin général :

Les médecins colonels Jutquet et Liégeois, nommé directeur Ju service de santé au Ministère de la Guerre, en remplacement de M. le Médecin Général Fontan.

MINISTÈRE DE LA MARINE MILITAIRE ET DE LA MARINE MARCHANDE

Le Contre-Amiral Gouton est nommé au commandement de la division navale du Levant.

L'Amiral Esteva, inspecteur des for-

LES RESPONSABILITES DE LA GUERRE

Nous avons parlé de la déclaration rédigée par M. Bergery et certains de ses collègues et lue au cours de la séance secrète. De ce document, nous extrayons ce passage qui a trait aux responsabilités de la guerre :

« A la tombée de l'Angleterre — passe soudain de l'injustifié à la légitimité des pays les plus exposés de l'Europe orientale — le gouvernement Daladier s'est résolu à la guerre à la fin août 1939.

« C'est en vain que, devant la trahison soviétique alors accomplie, Pierre Laval au Sénat, et Bergery à la Chambre, ont essayé de monter à la tribune pour expliquer que nous n'avions ni les moyens militaires ni les moyens diplomatiques de notre action — et qu'il y avait encore une chance d'éviter le pire — à accepter la proposition italienne de conférence pour le 3 septembre, sans poser la condition préalable d'un règlement préalable germano-polonais de la question de Danzig. Cette question, en effet, ne pouvait se régler que dans le cadre d'une négociation générale où la Pologne eût trouvé des contre-parties au sacrifice nécessaire du corridor : dire qu'il fallait régler d'abord la question de Danzig eût demandé qu'on fit l'impossible avant de faire le nécessaire.

« Malgré l'appui d'une minorité faible et courageuse, ni Pierre Laval, ni Bergery ne purent parler. Tous les chefs des grands partis, sauf un, et les présidents des commissions d'enquête, refusèrent d'écouter le discours de Danzig.

« Les crédits demandés furent votés à main levée.

« Quelques heures plus tard, à la suite de l'agression allemande contre la Pologne, la France se trouva en guerre à la suite de l'Angleterre sans que la guerre eût été votée par les Chambres. « En violation de l'engagement formel du président du conseil, faite devant la commission des finances — en violation du texte formel de la Constitution.

« Le régime allait à sa perte, entraînant avec lui la nation.

« Telles sont, selon nous et dans leur principe, les plus lourdes responsabilités.

LE SCRUTIN de l'Assemblée Nationale

Vichy, 10 juillet. — Voici les noms des 50 parlementaires qui ont voté contre le projet de gouvernement pour la refonte de la Constitution. Ce sont :

MM. Astier, Audéguil, Vincent Auriol, Bachelet (Seine), Badie, Bedin, Bender, Blondin, Léon Blum, Bonnevay, Boulet (Hérault), Bruguière, Buisson, Cabannes, Camel, marquis de Chambrun, Chevènement, Léon Chatain, Collette, Collomp (Var), Crutet, Daroux, Delam-Église, Depierre, Marmy